

Lutherie guitare

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » est un professionnel qualifié. Il ou elle intervient dans :

- l'entretien et la maintenance des guitares ;
- la réparation des guitares ;
- le conseil du client.

Le ou la titulaire du CAP maîtrise les gestes techniques spécifiques à la lutherie des guitares de types acoustique, électro-acoustique et électrique.

Les activités sont réalisées en prenant en compte les critères techniques, patrimoniaux et environnementaux, liées à l'entretien et à la réparation des guitares.

Dans le respect d'un cahier des charges ou de consignes, l'assistant en lutherie guitare est amené à :

- accueillir, renseigner et conseiller le client ;
- contribuer à la veille et à la communication de l'entreprise ;
- établir un diagnostic de première intention et un devis pour des opérations de maintenance courante ;
- préparer son intervention ;
- démonter, nettoyer et remonter la guitare ;
- réaliser une opération d'entretien, de maintenance ou de réparation simple ;
- rendre compte du travail réalisé.



Débouchés

Le ou la titulaire du CAP « Lutherie guitare » peut exercer son activité dans plusieurs types d'entreprises : une entreprise de fabrication de guitares - PME de type manufacture ou bien atelier d'artisan pour les guitares - ou un commerce disposant d'un atelier de maintenance et de réparation de guitares ou dans une entreprise de distribution.

Les entreprises réalisent des travaux pour le compte de :

- musiciens professionnels ou amateurs ;
- écoles de musique, conservatoires, centres culturels ;
- orchestres ;
- lieux de diffusion (salles de spectacles, théâtres, opéras) ;
- associations ;
- collectivités et entreprises.



Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}, **tous les 2 ans avec test.**

Prochain recrutement en 2027



Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h

Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil



Enseignements professionnels

BLOCS DE COMPETENCES :

BLOC n° 1 : Accueillir et conseiller en lutherie guitare

- Accueillir, renseigner et conseiller le client
- Participer à l'organisation de l'espace de vente
- Contribuer à la communication interne et externe
- Établir un devis pour des opérations de maintenance courante

BLOC n°2 : Étudier et préparer une intervention sur guitare

- Traduire graphiquement des solutions techniques
- Traduire graphiquement des propositions esthétiques
- Planifier et organiser une intervention

BLOC n°3 : Réaliser l'entretien et les réparations courantes d'une guitare

- Organiser le poste de travail
- Entretenir et régler tout type de guitare
- Réaliser un câblage de guitare électrique et/ou apporter une modification
- Réaliser des réparations de structure
- Réaliser des retouches de vernis



Stages

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de **12 semaines**.

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue doit participer aux activités de l'entreprise et réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant la Période de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes ;
- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- mettre en œuvre des techniques ;
- mobiliser les connaissances associées dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.



Examen

Epreuves	Coef.
EP1 – Accueil et conseil en lutherie guitare Partie A : Accueil et conseil Partie B : Devis Partie C : Culture musicale et organologie Partie D : Activités en milieu professionnel	5
EP2 – Étude et préparation d'une intervention sur guitare Partie A : Étude de construction Partie B : Arts appliqués et métier Partie C : Préparation d'une intervention	3
EP3 – Réalisation de l'entretien et des réparations courantes d'une guitare	9 ⁽¹⁾
EP4 – Réparation de la mécanique et du clavier d'un piano droit ou à queue	4
EG1 – Français et histoire-géographie -enseignement moral et civique	3
EG2 – Mathématiques et physique- chimie	2
EG3 – Éducation physique et sportive	1
EG4 – Prévention-santé-environnement	1
EG5 – Langue vivante étrangère	1
Épreuves Facultatives ⁽²⁾	
EF – Arts appliqués et cultures artistiques	Pts>10
EF – Mobilité ⁽³⁾	Pts>10

(1) 1 point de coefficient est attribué à l'évaluation du chef-d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis. L'évaluation s'effectue conformément à l'arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités

d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du CAP par l'article D337-3-1 du Code de l'éducation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités proposées. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

(3) Les modalités d'évaluation de l'épreuve facultative de mobilité sont définies dans l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation Mobilité Pro dans le diplôme du certificat d'aptitude professionnelle.



Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Brevet des Métiers d'Art (BMA) Technicien en facture instrumentale option guitare.
- Brevet de Technicien (BT) de musique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.



Ou se former en Occitanie

Hérault (34)

Bédarieux - Lycée professionnel Fernand Léger (Public) **I**

I formation initiale

A formation en apprentissage



En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

Les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

